



Mai 2015

**Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):
augmentation du supplément visé à l'art. 15b de la loi sur
l'énergie (art. 3j, al. 1, OEne)**

**Rapport sur les résultats de la consultation par voie de
conférence**

Table des matières

1	Introduction.....	1
1.1	Etat des lieux.....	1
1.2	Déroulement et destinataires	1
1.3	Aperçu des prises de position reçues	1
2	Résultats.....	2
2.1	Remarques concernant la révision prévue.....	2
2.2	Remarques concernant d'autres thèmes	3
3	Annexe	4
3.1	Liste des participants.....	4
3.2	Procès-verbal de la consultation par voie de conférence du 22 avril 2015	6

1 Introduction

1.1 Etat des lieux

Le fonds LENE permet de financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ainsi que les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques, les coûts des appels d'offres publics, les pertes liées aux cautions ainsi que l'indemnisation des concessionnaires (pour l'assainissement des cours d'eau). Le fonds LENE est alimenté par le supplément perçu sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Ce supplément peut être répercuté sur les consommateurs finaux par les gestionnaires de réseau.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) vérifie chaque année si le taux du supplément en vigueur est suffisant pour garantir la liquidité du fonds LENE. Les calculs réalisés au printemps 2015 montrent que tel n'est pas le cas avec le supplément actuel de 1,1 ct./kWh.

C'est pourquoi une augmentation du supplément à 1,3 ct./kWh est proposée au 1^{er} janvier 2016. Il en résultera des recettes supplémentaires de près de 120 millions de francs par an. Cela doit permettre d'assurer le financement des coûts supplémentaires résultant d'installations RPC nouvellement mises en service, ainsi que le financement des installations nouvellement admises dans la RPC (contingent 2016) et celui des rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques. Le supplément pour l'indemnisation des concessionnaires qui est compris dans le supplément sur les coûts de transport ne change pas (0,1 ct./kWh). Le supplément sur les coûts de transport maximal est passé à 1,5 ct./kWh suite à la révision de la LENE au 1^{er} janvier 2014.

1.2 Déroulement et destinataires

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a mené une consultation par voie de conférence le 22 avril 2015. Les participants avaient également la possibilité de communiquer leur prise de position écrite du 13 avril jusqu'au 5 mai 2015. 59 prises de position ont été reçues au total. Les cantons d'AG, de FR et de SG, l'EnDK, la COMCO, le Tribunal fédéral, Öbu (réseau pour une économie durable) et la Fédération Romande des Consommateurs ont expressément renoncé à donner leur avis sur le fond.

167 parties prenantes ont été invitées à participer à la consultation. On compte notamment parmi eux les cantons, les partis politiques, les associations faîtières de l'économie, de l'économie de l'électricité, le secteur de l'industrie et des services ainsi que les organisations de consommateurs. Le présent rapport donne un résumé des prises de position reçues et ne prétend pas être exhaustif. Le procès-verbal de la consultation par voie de conférence fait partie intégrante du présent rapport et figure en annexe.

1.3 Aperçu des prises de position reçues

59 prises de position ont été reçues dans les délais impartis. Sur les 167 parties prenantes invitées à participer, 108 ne se sont pas prononcées.

Participants par groupe	Prises de position reçues
Cantons	22
Partis politiques	3
Commissions et conférences	2
Associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne	1
Economie de l'électricité	5
Associations faîtières de l'économie	3
Secteur de l'industrie et des services	8
Secteur des transports	1
Organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	5
Organisations de consommateurs	3

Organisations de protection de l'environnement et du paysage	4
Autres participants	2
Total	59

2 Résultats

2.1 Remarques concernant la révision prévue

La fixation du supplément sur les coûts de transport à 1,3 ct./kWh est approuvée par la majorité des participants (31 sur 21).

Parmi les cantons ayant donné leur avis dans le cadre de la consultation sur la révision prévue de l'OEne, les cantons de BE, BS, GE, JU, LU, NE, NW, d'OW, de SH, SZ, TG, du TI, d'UR, de VD et ZG sont favorables à la fixation d'un nouveau montant du supplément, tandis que ceux d'AI, AR, de BL, SO et ZH s'y opposent. Les cantons en faveur de la modification souhaitent avant tout assurer la liquidité du fonds LEne. S'agissant des partis politiques, le PS soutient le nouveau montant du supplément. Le PLR et l'UDC rejettent pour leur part la révision.

La fixation d'un nouveau montant du supplément est également refusée par economiesuisse et l'USAM. economiesuisse souligne à cet égard la baisse nécessaire des coûts de production et estime qu'en l'absence de technologies de stockage de l'énergie appropriées, le développement rapide des énergies renouvelables n'est pas urgent. L'USAM critique également l'incidence sur les coûts et redoute que l'augmentation nuise à la compétitivité des PME à l'avenir. L'USP est favorable, en principe, à une augmentation du supplément, bien que cela implique une charge supplémentaire pour les agriculteurs. Parmi les 5 participants de l'économie de l'énergie, 3 sont favorables à la révision (ASPU, Swissgrid SA, Swisspower SA) et 2 y sont opposés. Les opposants (AES, Axpo Holding AG) à la fixation d'un nouveau montant du supplément arguent de la situation économique difficile dans le contexte des bas prix de l'énergie et de la force du franc. Ils mettent aussi en avant les débats actuels au Parlement concernant le premier paquet de mesures, notamment l'éventuelle introduction de mesures destinées à améliorer la rentabilité des grandes installations hydrauliques. C'est pourquoi ils privilégient la mise en œuvre de réformes avant que des fonds supplémentaires soient octroyés pour l'encouragement.

La majorité des prises de position du secteur de l'industrie et des services est opposée à une augmentation du supplément (GastroSuisse, GGS, Chambre de commerce des deux Bâle, hotelleriesuisse, IGEB, Swissmem, Fédération des Entreprises Romandes Genève). La Poste Suisse SA fait exception: elle ne souhaite pas affaiblir l'encouragement des énergies renouvelables et est favorable à une augmentation du supplément. Les opposants craignent un affaiblissement de la compétitivité suite à des coûts plus élevés pour les entreprises. La pénalisation des petites et moyennes entreprises est notamment critiquée. Tous les adversaires de la hausse du supplément invoquent la force du franc pour expliquer leur refus. Ils argumentent par ailleurs que la production de courant subventionnée favorise des prix bas pour l'électricité. Qui plus est, l'encouragement pratiqué dans le cadre du modèle RPC ne correspond pas aux besoins et est éloignée du marché. Quelques participants à la consultation (notamment IGEB, Swissmem) désapprouvent la base sur laquelle les fonds nécessaires à la promotion sont calculés.

Les CFF sont opposés à la fixation d'un nouveau montant du supplément. Ils estiment qu'en raison du contexte économique défavorable, de la situation de concurrence accrue dans le domaine des transports ainsi que de la décision de renoncer à augmenter les prix cette année, la révision intervient à un moment inopportun.

Les organisations de consommateurs sont partagées: la FPC approuve le nouveau montant de 1,3 ct./kWh, alors que le Konsumentenforum souhaite conserver le montant de 1,1 ct./kWh.

Les organisations de protection de l'environnement et du paysage (Greenpeace, Pro Natura, Fondation suisse de l'énergie et WWF) sont favorables à la fixation d'un nouveau montant du supplément. D'autres organisations techniques et de politique énergétique voient également l'adaptation d'un bon œil.

S'agissant du montant de l'adaptation, 8 participants à la consultation (canton de BE, Biomasse Suisse, Greenpeace, Pro Natura, Fondation suisse de l'énergie, PS, WWF) demandent que le supplément soit directement relevé au niveau légal maximum de 1,5 ct./kWh, afin de pouvoir réduire la liste d'attente RPC de plus de 35 000 projets, d'empêcher une limitation des rétributions uniques et d'accélérer l'encouragement du développement des énergies renouvelables. Le canton de BL et le Konsumentenforum jugent malvenu d'augmenter le supplément et de constituer en même temps une réserve. Swissgrid attire l'attention sur le fait qu'au cours des trois dernières années, les dépenses du fonds ont été couvertes en partie par les réserves cumulées dans le passé. Les réserves sont maintenant épuisées. A partir de 2016, le supplément effectivement prélevé sur les coûts de transport doit donc couvrir au moins les dépenses de l'année en cours. En raison des dépenses croissantes, il importe de disposer de réserves en conséquence, afin de pouvoir garantir la liquidité du fonds en tout temps.

Différents participants déplorent une fois de plus la brièveté des délais de consultation (cantons d'AG, de GE, NE, SO, ZH et le PLR).

2.2 Remarques concernant d'autres thèmes

Dans le cadre de la consultation, l'OFEN a également reçu des prises de position ne se rapportant pas à la présente modification de l'OEne. Différents participants à la consultation évoquent ainsi les débats actuels au Parlement concernant le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 et donnent leur avis concernant le supplément sur les coûts de transport dans ce contexte (notamment les cantons d'AI, du TI, d'UR, l'UDC, la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Romande des Consommateurs, le Konsumentenforum, l'AES).

Les partisans, mais surtout les opposants à la fixation d'un nouveau montant du supplément font référence au soutien envisagé pour les grandes centrales hydrauliques existantes (canton d'UR, canton du TI, UDC, Axpo Holding AG, economiesuisse, AES). Alors que les adversaires de la révision veulent que le montant du supplément reste à son niveau de 1,1 ct./kWh, dans l'attente d'autres mesures, certains partisans (organisations de protection de l'environnement et organisations de politique énergétique) sont favorables à ce que le supplément soit directement relevé au niveau légal maximum de 1,5 ct./kWh et approuvent, dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, une augmentation du supplément à 2,3 ct./kWh ou une suppression du plafond des coûts.

Les cantons d'AR, UR, de ZH, le PLR et Swissmem demandent que l'on passe rapidement d'un système d'encouragement à un système d'incitation proche du marché. L'USP et les cantons du TI et d'UR envisagent le modèle des quotas comme alternative possible à l'encouragement des énergies renouvelables.

3 Annexe

3.1 Liste des participants

Cantons
Appenzell Rhodes-Extérieures
Appenzell Rhodes-Intérieures
Bâle-Ville
Bâle-Campagne
Berne
Fribourg
Genève
Jura
Lucerne
Neuchâtel
Nidwald
Obwald
Schaffhouse
Schwyz
Soleure
Saint-Gall
Tessin
Thurgovie
Uri
Vaud
Zoug
Zurich
Partis politiques
PLR, Les Libéraux-Radicaux
UDC, Union démocratique du centre
PS, Parti socialiste
Commissions et conférences
EnDK, Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
COMCO, Commission de la concurrence
Associations faïtières des communes, villes et régions de montagne
UVS, Union des villes suisses
Associations faïtières de l'économie
economiesuisse
USP, Union suisse des paysans
USAM, Union suisse des arts et métiers
Economie de l'électricité
Axpo Holding AG
ASPU, Association suisse des propriétaires de petites usines électriques
Swissgrid SA
Swisspower AG
AES, Association des entreprises électriques suisses

Secteur de l'industrie et des services
La Poste Suisse SA
Fédération des Entreprises Romandes Genève
GastroSuisse
GGS, Gruppe Grosser Stromkunden
Chambre de commerce des deux Bâle
hotelleriesuisse
IGEB, Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie
Swissmem
Secteur des transports
Chemins de fer fédéraux suisses
Organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Biomasse Suisse
InfraWatt
Öbu – le réseau pour une économie durable
Suisse Eole
Swissolar
Organisations de consommateurs
FRC, Fédération Romande des Consommateurs
Kf Konsumentenforum
FPC, Fondation pour la protection des consommateurs
Organisations de protection de l'environnement et du paysage
Greenpeace
Pro Natura
SES, Fondation suisse de l'énergie
WWF Suisse
Autres participants
Tribunal fédéral
HEV, Hauseigentümerverschweizerischer Verband

3.2 Procès-verbal de la consultation par voie de conférence du 22 avril 2015

Date: Mercredi 22 avril 2015
Lieu: Aula 0.84, OFROU, 3063 Ittigen
Heure: De 14h à 15h15
Présidence: Frank Rutschmann, Laura Antonini, OFEN
Procès-verbal: Regula Petersen, OFEN
Présents: Voir ci-joint

Ordre du jour

1. Accueil, introduction
2. Présentation des modifications prévues
3. Procédure à venir
4. Questions et discussion

N°	Ordre du jour
1.	<p>Accueil, introduction</p> <p>La consultation commence à 14h par une allocution de bienvenue et une introduction de <i>Frank Rutschmann, OFEN</i>.</p> <p>Le calendrier de la hausse prévue du supplément sur les coûts de transport est le même chaque année. Le supplément doit être fixé par le Conseil fédéral jusqu'à la fin juin, afin que les gestionnaires du réseau aient suffisamment de temps pour calculer leurs tarifs d'électricité et les soumettre à l'EICOM jusqu'à fin août. L'augmentation entre en vigueur au début de l'année suivante.</p> <p>Dans le cadre de l'augmentation planifiée du supplément, une consultation publique dont les résultats doivent être publiés doit avoir lieu. Un procès-verbal sera rédigé et publié sur le site Internet de la Chancellerie fédérale (www.admin.ch), avec le rapport sur les résultats.</p>
2.	<p>Présentation des modifications prévues</p> <p><i>Laura Antonini, OFEN:</i></p> <p><u>Procédure:</u> Les prises de position peuvent être transmises par écrit à l'OFEN jusqu'au 5 mai 2015 (EnV.AEE@OFEN.admin.ch).</p> <p><u>Objectif:</u> L'OFEN doit contrôler régulièrement si le supplément actuel permet de financer les mesures prévues. Le Conseil fédéral peut décider d'augmenter le supplément lorsque l'adaptation est d'au moins 0,05 ct./kWh.</p> <p>Le supplément se monte actuellement à 1,1 ct./kWh. La loi sur l'énergie prévoit un montant maximum du supplément de 1,5 ct./kWh.</p> <p><u>Développement:</u> Le montant du supplément est resté constant lors des premières années. Il a sensiblement augmenté au cours des deux dernières années. Ancrée dans la loi depuis le 1^{er} janvier</p>

N°	Ordre du jour
	<p>2014, la rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques, et en particulier son versement immédiat, a joué un rôle essentiel par rapport à la hausse du supplément, de même que la libération de nouveaux contingents RPC. La production RPC représente actuellement 3% de la consommation suisse de courant.</p> <p><u>Modification prévue:</u> Le DETEC prévoit d'augmenter le supplément de 1,1 ct./kWh à 1,3 ct./kWh (y compris le supplément pour l'indemnisation des concessionnaires qui demeure inchangé à 0,1 ct./kWh). Les prévisions pour 2016 se basent sur une consommation finale probable de 58,6 TWh et un prix de marché de l'électricité de 4 ct./kWh. Les informations sur le prix de marché de l'électricité viennent du marché à terme. Comme tous les projets ayant reçu une décision RPC positive ne sont pas réalisés, l'OFEN s'appuie sur des probabilités de réalisation différentes en fonction des technologies. On attend en 2016 une production supplémentaire de 550 GWh. La rétribution correspondante se compose, d'une part, des recettes générées par la vente d'électricité (109 millions de CHF) et est financée, d'autre part, à partir du fonds LEne (455 millions de CHF). Cela correspond à une augmentation de 92 millions de CHF en comparaison de l'année précédente.</p> <p><i>GGS, Müller:</i> D'où viennent ces chiffres? Ils diffèrent des chiffres du cockpit RPC. <i>OFEN, Antonini:</i> Ces chiffres montrent la production effective et les prévisions qui en résultent. Ils sont issus de notre outil de prévision. Les chiffres du cockpit RPC présentent la production annuelle indiquée <u>lors de l'annonce</u>. <i>OFEN, Rutschmann:</i> Par ailleurs, la production effective connaît d'une année à l'autre des fluctuations liées à la technologie. Lien concernant la production effective dans le cadre de la RPC: http://www.OFEN.admin.ch/themen/00612/02073/index.html?lang=fr&dosier_id=02166</p> <p>Près de 36 000 installations photovoltaïques figurent sur la liste d'attente actuelle ou sont en traitement en vue de la rétribution unique. 10 000 de ces installations peuvent seulement prétendre à la rétribution unique car leur puissance installée est inférieure à 10 kW. 11 000 installations d'une puissance entre 10 et 30 kW peuvent choisir entre la rétribution unique et la RPC. Quelque 15 000 autres installations restent dans le régime de la RPC et n'ont pas droit à la rétribution unique, car leur puissance est supérieure à 30 kW.</p> <p>Swissgrid verse quelque 1000 rétributions uniques par mois. En 2015, on dispose de près de 157 millions de CHF à cet effet. En 2016, les moyens à disposition devraient atteindre 100 millions de CHF. Etant donné que les installations plus anciennes sont plus coûteuses, ce poste sera moins important en 2016 en comparaison de l'année précédente. Les <u>dépenses</u> de la RPC vont augmenter dans l'ensemble. Le financement des surcoûts ainsi que les appels d'offres publics demeurent constants. Les appels d'offres publics représentent au plus 5% du supplément maximum. C'est pourquoi ils ne progressent pas avec l'augmentation du supplément, contrairement aux restitutions pour les gros consommateurs. L'énergie d'ajustement devrait elle aussi rester constante, de même que les coûts d'exécution et le supplément pour l'indemnisation des concessionnaires. Les dépenses attendues en 2016 se montent à 843 millions de CHF.</p> <p><i>Biomasse, Wellinger:</i> Quelle est la raison de la différence concernant les dépenses de la rétribution unique?</p>

N°	Ordre du jour														
	<p><i>OFEN, Antonini:</i> En 2015, des installations anciennes (datant pour certaines de 2011) percevront encore une rétribution. Leurs coûts de revient étant plus élevés, elles ont donc droit à une rétribution unique supérieure.</p> <p><i>La Poste, Bernath:</i> A quoi correspondent les appels d'offres publics?</p> <p><i>OFEN, Antonini:</i> Il s'agit de mesures d'efficacité du courant prévues par la loi qui concernent notamment l'utilisation rationnelle et économique de l'électricité dans les bâtiments et les entreprises.</p> <p>Les <u>recettes</u> devraient évoluer de la manière suivante: Les recettes de la vente d'électricité augmentent, car le volume de production progresse. Mais le prix du marché a baissé, d'où une charge supplémentaire. Les recettes ne croissent donc pas dans la même mesure que la production. On attend dans l'ensemble des recettes de 916 millions de CHF, ce qui représente une progression avoisinant 118 millions de CHF par rapport à l'année précédente.</p> <p><i>Canton d'Argovie, Biffiger:</i> On parle avant tout du photovoltaïque, mais la hausse concerne en premier lieu la RPC.</p> <p><i>OFEN, Antonini:</i> Oui, et dans ce cas la hausse des coûts provient des installations de toutes les technologies.</p> <p><i>Konsumentenforum, Beer:</i> Le budget serait-il équilibré avec 1,2 ct./kWh?</p> <p><i>OFEN, Antonini:</i> Oui, mais au vu des engagements actuels, une réserve est nécessaire en raison du caractère incertain des différents paramètres. Si l'on ne relevait pas le supplément de 0,2 ct./kWh, les contingents devraient être réduits.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> La réserve doit croître de manière équivalente (en pour cent) à la somme globale. Les risques inhérents au prix du marché sur le marché international de l'électricité ont augmenté. Si les prix du marché continuent de baisser, il faudra davantage d'argent en provenance du fonds.</p> <p><u>Conséquences:</u> Pour un ménage moyen de 4 personnes présentant une consommation annuelle de 4500 kWh, l'augmentation du supplément représente une charge supplémentaire de CHF 9.- par an. La charge supplémentaire est plus importante pour les entreprises qui ne peuvent pas demander de remboursement. Le cours de l'euro entraîne toutefois aussi des prix en baisse sur le marché de l'énergie, qui sont notamment répercutés au niveau des entreprises.</p>														
3.	<p>Procédure à venir</p> <p>Calendrier prévu:</p> <table data-bbox="236 1691 1321 1928"> <tr> <td>Délai de remise des prises de positions écrites</td> <td>5 mai 2015</td> </tr> <tr> <td>Rapport sur les résultats de la consultation</td> <td>Mi-mai 2015</td> </tr> <tr> <td>Consultation des offices II</td> <td>Fin mai 2015</td> </tr> <tr> <td>Décision du Conseil fédéral</td> <td>Fin juin 2015</td> </tr> <tr> <td>Communiqué de presse de la décision</td> <td>Fin juin 2015</td> </tr> <tr> <td>Publication au Recueil officiel</td> <td>Début juillet 2015</td> </tr> <tr> <td>Entrée en vigueur</td> <td>1^{er} janvier 2016</td> </tr> </table>	Délai de remise des prises de positions écrites	5 mai 2015	Rapport sur les résultats de la consultation	Mi-mai 2015	Consultation des offices II	Fin mai 2015	Décision du Conseil fédéral	Fin juin 2015	Communiqué de presse de la décision	Fin juin 2015	Publication au Recueil officiel	Début juillet 2015	Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2016
Délai de remise des prises de positions écrites	5 mai 2015														
Rapport sur les résultats de la consultation	Mi-mai 2015														
Consultation des offices II	Fin mai 2015														
Décision du Conseil fédéral	Fin juin 2015														
Communiqué de presse de la décision	Fin juin 2015														
Publication au Recueil officiel	Début juillet 2015														
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2016														

N°	Ordre du jour
4.	<p>Questions et discussion</p> <p><i>Canton d'Argovie, Biffiger:</i> Le canton d'Argovie estime que le délai de la consultation est problématique. Il est d'avis que 3 semaines sont trop courtes. 1 à 2 semaines de plus seraient déjà très utiles.</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> Swissgrid reçoit les données de base détaillées un trimestre plus tard car les gestionnaires de réseau peuvent encore envoyer des données. Les données sommaires sont déjà disponibles.</p> <p><i>Canton de Soleure, Stuber:</i> Le canton de Soleure rencontre le même problème. Pour pouvoir préparer une prise de position, le canton a besoin d'une période préliminaire de 3 semaines jusqu'au gouvernement.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Nous comprenons la situation. Du point de vue de la planification de la liquidité, il serait bon d'adapter le supplément en cours d'année. Cela est toutefois impossible, étant donné que les tarifs d'électricité doivent être fixés pour une année et être soumis à l'ECom jusqu'à fin août. Le Conseil fédéral doit prendre une décision avant les vacances d'été. Le délai est donc défini à l'avance. D'autre part, le nouveau supplément ne peut pas être calculé avant que les chiffres de l'année précédente soient connus. Nous n'avons donc pas beaucoup de temps. Il faut toutefois noter que le supplément maximum légal a été fixé à 1,5 ct./kWh, de sorte qu'un membre de l'exécutif cantonal sait en principe quelle est la tendance.</p> <p><i>Canton de Soleure, Stuber:</i> La directrice de l'énergie est aussi directrice de l'économie publique. Le canton de Soleure est actuellement plutôt opposé à de nouvelles taxes et augmentations. Sa prise de position sera donc peut-être négative pour la première fois cette année.</p> <p><i>Swissolar, Moll:</i> Elle devrait toutefois tenir compte du fait que la construction d'installations renouvelables crée aussi des emplois et génère des recettes à l'échelon du canton.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> La Conseillère fédérale Doris Leuthard soutient la hausse prévue. Il reste à voir quelle sera la position de l'ensemble du Conseil fédéral.</p> <p><i>Swissmem, Studer:</i> Au vu de la situation économique difficile actuellement, on a du mal à comprendre une augmentation avec un montant de réserve aussi élevé.</p> <p><i>Canton de Bâle-Campagne, Krähenbühl:</i> Quelle est la situation s'agissant des objectifs de la législation?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Concernant les objectifs du droit en vigueur à l'horizon 2030, le développement de la production d'électricité renouvelable est en cours, mais uniquement grâce aux installations de production supplémentaires réalisées en dehors de la RPC.</p> <p><i>Konsumentenforum, Beer:</i> Le moment est-il bien choisi? Ne devrait-on pas attendre les débats concernant la Stratégie énergétique 2050?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Le supplément de 1,5 ct./kWh a déjà été décidé par le Parlement en 2013. Il s'agit seulement d'une adaptation technique aux besoins réels du fonds.</p>

N°	Ordre du jour
	<p>A propos de la Stratégie énergétique: Dans le cadre de la Stratégie énergétique, le Conseil fédéral a proposé d'augmenter le supplément maximal de 1,5 ct./kWh à 2,3 ct./kWh. Le Conseil national a suivi le Conseil fédéral en la matière. De son côté, le Conseil des Etats n'a pas encore rendu de décision. La Commission de l'énergie du Conseil des Etats voudrait également encourager la force hydraulique existante. La discussion concernant la prise en compte de l'encouragement de la force hydraulique dans le supplément de 2,3 ct./kWh n'est pas encore close. Le Conseil fédéral estime qu'un supplément de 2,3 ct./kWh (sans la promotion de la force hydraulique existante) est justifié, notamment parce qu'en comparaison internationale, la Suisse est en queue de peloton concernant l'encouragement, tant financièrement qu'en termes de développement.</p> <p><i>Axpo, Saxer:</i> Axpo a des doutes s'agissant de l'augmentation du supplément. Le contexte économique a aussi évolué sur le marché de l'électricité, les énergies conventionnelles et la force hydraulique étant sous pression. La bataille a débuté. D'autres modèles font également l'objet de discussions au Conseil des Etats. Le modèle RPC est controversé. Axpo souhaite une période de réflexion et ne veut pas soutenir la proposition.</p> <p><i>Biomasse Suisse, Wellinger:</i> Il ne faut pas oublier le marché national. La trajectoire de l'économie des énergies renouvelables ne doit pas être interrompue maintenant. L'énergie solaire et la force hydraulique ne devraient pas être mises en compétition.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Concernant l'énergie solaire: les taux de rétribution du photovoltaïque font l'objet d'une autre révision d'ordonnance dont la consultation doit commencer dans deux semaines. Elle propose de réduire les taux de rétribution du photovoltaïque de 13% au maximum en octobre 2016. Les taux de rétribution du photovoltaïque ont fortement diminué au cours des trois dernières années. L'évolution des coûts a été très rapide. Les taux de rétribution sont aussi examinés pour les autres technologies.</p> <p><i>GGs, Müller:</i> Y a-t-il une vue d'ensemble de l'évolution des taux de rétribution? L'encouragement doit apporter un financement de départ. Est-ce que les coûts spécifiques des énergies encouragées augmentent? Concernant le photovoltaïque, il est clair qu'ils diminuent. Ce n'est pas aussi clair pour les autres énergies. Quel est le prix à la prise électrique pour le kilowattheure?</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> Prenons les rapports annuels de la fondation RPC (http://www.stiftung-kev.ch/berichte/jahresberichte.html). On observe une tendance générale à la baisse des coûts. Mais il faut tenir compte du fait que des installations qui sont déjà dans la RPC obtiennent un taux de rétribution constant sur toute leur durée de vie. C'est la raison pour laquelle les coûts moyens ne baissent pas aussi fortement et aussi vite que la diminution des taux de rétribution. Le cockpit RPC comporte seulement les coûts prévisibles. Le rapport annuel 2014 comprenant les coûts effectifs sera publié en juin.</p> <p><i>Suisse Eole, Szemkus:</i> La Suisse n'est pas une île: Quelle est la situation des énergies renouvelables chez nos voisins?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> montre une comparaison européenne sous forme de graphique (voir ci-dessus). En comparaison internationale, la Suisse est en queue de peloton concernant l'encouragement, tant financièrement qu'en termes de développement.</p>

N°	Ordre du jour
	<p><i>Canton de Bâle-Campagne, Krähenbühl:</i> Merci pour le rapport plus complet par rapport à l'année précédente. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les objectifs sont atteints et d'avoir des informations sur la trajectoire de développement par rapport aux objectifs actuels de la LEne.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Merci. La trajectoire de développement dépend des contingents annuels que nous ne souhaitons pas publier car les initiateurs de projets figurant sur la liste d'attente pourraient se faire de faux espoirs et seraient déçus en cas de changement d'orientation politique.</p> <p><i>Axpo, Saxer:</i> Il serait utile de détailler davantage le point concernant les principaux changements de 2015 à 2016 dans le rapport explicatif, en donnant p. ex. plus d'informations sur les appels d'offres publics ou en expliquant la baisse des rétributions uniques.</p> <p><i>La Poste, Bernath:</i> Il serait utile de montrer, à la page 7 de la présentation, quelle serait l'évolution avec le supplément actuel de 1,1 ct./kWh et quelles modifications un supplément de 1,3 ou de 1,5 ct./kWh entraînerait.</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> C'est ce que nous avons bien évidemment fait au sens d'une analyse de sensibilité. Les conséquences des deux variantes seraient les suivantes: Si le supplément demeurait à 1,1 ct./kWh, nous devrions stopper tout autre encouragement. De nouveaux contingents ne pourraient plus être libérés cette année. Un encouragement supplémentaire ne serait pas davantage possible en 2016. En cas d'augmentation du supplément à 1,5 ct./kWh, la production des énergies renouvelables pourrait se développer plus vite, ce que nous ne visons toutefois pas. Notre but est une croissance modérée, mais aussi constante que possible. Nous ne voulons pas de politique de «stop and go» en matière d'encouragement.</p> <p><i>Swissgrid, Burkhard:</i> Les projets validés à l'heure actuelle ont des conséquences financières seulement à partir de 2017, étant donné que leur réalisation prend un certain temps.</p> <p><i>Canton d'Argovie, Biffiger:</i> Nous prenons aujourd'hui des engagements pour 20 ans. Le changement de système devrait intervenir en 2030. Est-il préférable de prendre jusque-là des engagements plus élevés ou des engagements moins élevés?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> C'est une question politique. Nous planifions jusqu'en 2045 et prenons toujours en compte les objectifs de développement de la Stratégie énergétique. Si la taxe incitative planifiée devait être mise en œuvre (2^e volet de mesures de la Stratégie énergétique), la dernière décision positive devrait être émise environ en 2030.</p> <p><i>Konsumentenforum, Beer:</i> La page 7 représente la capacité cumulée installée et non pas l'augmentation annuelle. Est-ce exact?</p> <p><i>OFEN, Rutschmann:</i> Oui, c'est exact.</p> <p>Le procès-verbal est envoyé aux participants.</p>

Liste des participants

Consultation par voie de conférence organisée
le 22 avril 2015 concernant la révision de l'OEne

Participants	Représentants
Axpo Holding SA Parkstrasse 23 5401 Baden	M. Martin Saxer
Biomasse Suisse Châtelstrasse 21 8353 Aadorf	M. Arthur Wellinger
Contrôle fédéral des finances Monbijoustrasse 45 3003 Berne	Mme Andrea Friedrich
Groupe des gros consommateurs d'électricité Universitätsstr. 53 8006 Zurich	M. Walter Müller
hotelleriesuisse Monbijoustrasse 130 Case postale 3001 Berne	Mme Sandra Schürmann
Kanton Aargau Departement Bau, Verkehr und Umwelt, Abtei- lung Energie Entfelderstrasse 22 5001 Aarau	M. Urban Biffiger
Kanton Basel-Landschaft Amt für Umweltschutz und Energie Reihnstrasse 29 4410 Liestal	M. Stephan Krähenbühl
Canton de Berne Office de la coordination environnementale et de l'énergie Reiterstrasse 11 3011 Berne	M. Matthias Haldi
Kanton Solothurn Amt für Wirtschaft und Arbeit Energiefachstelle Rathausgasse 16 4509 Solothurn	M. Urs Stuber
Konsumentenforum kf Stiftungsrat / Beirat Ressort Energie Belpstrasse 11 3007 Berne	M. Heinz Beer
Poste Immobilier Management et Services SA Central Services Immobilier	M. Markus Bernath

Viktoriastrasse 72 3030 Berne	
Participants	Représentants
CFF SA, Infrastructure Industriestrasse 1 3052 Zollikofen	M. Jörg Schönberg
Union suisse des paysans Belpstrasse 26 3007 Berne	M. Armin Hartlieb
Suisse Eole Munzachstrasse 4 4410 Liestal	M. Benjamin Szemkus
swissgrid SA Dammstrasse 3 Postfach 22 5070 Frick	M. Réne Burkhard
Swissmem Pfungstweidstrasse 102 Postfach 8037 Zurich	Mme Sonja Studer
Swissolar Association des professionnels de l'énergie solaire Neugasse 6 8005 Zurich	M. Christian Moll
Swisspower AG Bändliweg 20 Case postale 8048 Zurich	M. Urs Glutz